

* Contrat responsable

	EXISTANT					PROPOSE
	Thème	AGZR	REUNICA		SYSTALIANS	AGZR REUNICA
			Régime Local	Régime Général		
Hospitalisation médicale Chirurgicale et maternité	frais de séjour	Conventionné 400 % de BR Non Conventionné 90% des FR-RSS limité à 400 % de la BR	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Conventionné 400 % de BR Non Conventionné TM + 90% des FR-BR limité à 400 % de la BR 100 % FR limité au forfait
	forfait hospitalier	100 % FR limité au forfait	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
	actes de chirurgie d'anesthésie TC médicaux autre honoraires	Conventionné 500 % de BR Non Conventionné 90% des FR-RSS limité à 500 % de la BR	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Médecin adhérent au C.A.S* TM + 480 % de la BR Médecin non adhérent au C.A.S* TM + 100 % de la BR 3,5 % DU PMSS
	Chambre particulière	3,5 % du PMSS	4 % du PMSS	4 % du PMSS	4 % du PMSS	1 % DU PMSS
	frais accompagnement d'enfant - 16 ans	1 % du PMSS	3 % du PMSS	3 % du PMSS	3 % du PMSS	
Transport remboursé par la sécurité sociale	Transport	35 % BR	360 % BR	260 % BR	260 % BR	100 % DU TM
Actes médicaux	Généraliste / spécialiste	400 % BR	270 % BR	210 % BR	280 % BR	Médecin adhérent au C.A.S* TM + 400 % de la BR Médecin non adhérent au C.A.S* TM + 100 % de la BR
	Chirurgie / actes techniques médicaux	400 % de BR	270 % BR	210 % BR	280 % BR	Médecin adhérents au C.A.S* TM + 400 % de la BR Médecin non adhérents au C.A.S* TM + 100 % de la BR
	Actes d'imagerie médical / d'échographie	400 % BR	90 % BR	60 % à 70 % BR, selon spécialité	280 % BR	Médecin adhérent au C.A.S* TM + 400 % de la BR Médecin non adhérent au C.A.S* TM + 100 % de la BR
	Auxiliaires médicaux analyses	400 % BR	90 % BR	60 % à 70 % BR, selon spécialité	240 % BR	400 % de la BR
Actes médicaux non remboursés par la sécurité sociale	densitométrie osseuse	Crédit de 75 EUROS/ années civile	2 % du PMSS par an	2 % du PMSS par an	2 % du PMSS par an	Crédit de 75 EUROS/ année civile
	chirurgie réfractive	Crédit de 26 % du PMSS / années civile	20 % du PMSS par an (X 2 maxi)	20 % du PMSS par an (X 2 maxi)	40 % du PMSS par an (X 2 maxi)	Crédit de 26 % du PMSS / année civile
Pharmacie remboursée par la sécurité sociale	Pharmacie	100 % DU TM	100 % DU TM	100 % DU TM	100 % DU TM	100 % DU TM
Appareillage remboursée par la sécurité sociale	Prothèses auditives	TM + crédit annuel de 65 % du PMSS / OREILLE	360 % BR	260 % BR	260 % BR	TM + crédit annuel de 65 % du PMSS / OREILLE
	Orthopédie et autres prothèses	100 % des FR - RSS	360 % BR	260 % BR	260 % BR	100 % des FR - RSS
Dentaire remboursé par la sécurité sociale	soins dentaires	30 % BR	360 % BR	260 % BR	260 % BR	100 % DU TM
	inlay simple/onlay	350 % BR	270 % BR	210 % BR	0	350 % de la BR
	Prothèses dentaires	375 % BR	495 % BR	385 % BR	385 % BR	375 % de la BR
	inlay core et à clavettes	200 % BR	270 % BR	210 % BR	0	200 % de la BR
	orthodontie	325 % BR	600 % BR	600 % BR	600 % BR	325 % de la BR
Dentaire non remboursé par la sécurité sociale	parodontologie	crédit annuel de 6,6 % du PMSS/ année civile	20 % du PMSS	20 % du PMSS	29 % du PMSS	crédit annuel de 6,6 % du PMSS/ année civile
	prothèses dentaires	375 % BR	540 % BR	420 % de la base de remb.	420 % de la base de remb.	400 % de la BR
	implants dentaires	20 % du PMSS/2 implant/bénéficiaire/année civile	Remb. Théorique 600 %	Remb. Théorique 600 %	Remb. Théorique 600 %	20 % du PMSS/2 implants/bénéficiaire/année civile
	orthodontie	325 % BR	600 % BR	600 % BR	600 % BR	325 % de la BR
Optique	monture	6,6 % du PMSS	5 % du PMSS	5 % du PMSS	8 % du PMSS	150 euros *
	verres	Grille optique	adulte : 15 % du PMSS tous les 2 ans enfant 10 % du PMSS + multifocaux : 8 % du PMSS	adulte : 15 % du PMSS tous les 2 ans enfant 10 % du PMSS + multifocaux : 8 % du PMSS	adulte et enfant : 20 % du PMSS tous les 2 ans	Grille optique*
	lentilles acceptées	100 % des FR - RSS	10 % du PMSS	10 % du PMSS	10 % du PMSS	100 % des FR - RSS
	lentilles refusées et jetables	crédit annuel de 6 % du PMSS/ année civile	10 % du PMSS	10 % du PMSS	10 % du PMSS	crédit annuel de 6 % du PMSS/ année civile
Cures remboursées	frais traitement / honoraires	100 % des FR - RSS	0	0	0	100 % des FR - RSS
	Frais de voyage / hébergement	20 % du PMSS	15 % du PMSS	15 % du PMSS	20 % du PMSS	20 % du PMSS
Maternité/adoption	par enfant	20 % du PMSS	25 % du PMSS	25 % du PMSS	20 % du PMSS	20 % du PMSS
Médecines douces	acupuncture chiropraxie ostéopathe	25 euros/ 4 séances / année civile	50 € (6 X par an)	50 € (6 X par an)	50 € (6 X par an)	40 euros/ 4 séances / année civile
	psychomotricité / ergothérapie	50 euros/ 3 séances / année civile / -16 ans	0	0	0	50 euros/ 3 séances / année civile / -16 ans
Garanties obsèques enfant		25 % du PMSS	0	0	0	Contrat prévoyance



AG2R REUNICA

COTISATION UNIQUE	Total		Parts		
	% PMSS	Montant		% Total	
Régime d'Alsace-Moselle	3,93%	126,47 €	Cotisation employeur	60%	75,88 €
			Cotisation salarié	40%	50,59 €
Régime général	4,89%	157,36 €	Cotisation employeur	60%	94,42 €
			Cotisation salarié	40%	62,94 €

REUNICA

COTISATION Régime général	Total		Parts		
	% PMSS	Montant		% Total	
Pour un salaire < au plafond annuel de Ss					
Isolé	2,72%	87,53 €	Cotisation employeur	70%	61,27 €
			Cotisation salarié	30%	26,26 €
Famille	6,56%	211,10 €	Cotisation employeur	75% + 5,5 €	163,83 €
			Cotisation salarié	25% - 5,5 €	47,27 €
Pour un salaire > au plafond annuel de Ss					
Isolé	2,72%	87,53 €	Cotisation employeur	70%	61,27 €
			Cotisation salarié	30%	26,26 €
Famille	6,56%	211,10 €	Cotisation employeur	75%	158,33 €
			Cotisation salarié	25%	52,78 €

REUNICA (Régime Local)

COTISATION Régime local	Total		Parts		
	% PMSS	Montant		% Total	
Pour un salaire < au plafond annuel de Ss					
Isolé	1,66%	53,42 €	Cotisation employeur	70%	37,39 €
			Cotisation salarié	30%	16,03 €
Famille	3,88%	124,86 €	Cotisation employeur	75% + 5,5 €	99,14 €
			Cotisation salarié	25% - 5,5 €	25,72 €
Pour un salaire > au plafond annuel de Ss					
Isolé	1,66%	53,42 €	Cotisation employeur	70%	37,39 €
			Cotisation salarié	30%	16,03 €
Famille	3,88%	124,86 €	Cotisation employeur	75%	93,64 €
			Cotisation salarié	25%	31,21 €

SYSTALIANS

COTISATION	Total		Parts		
	% PMSS	Montant		% Total	
Isolé	2,32%	74,66 €	Cotisation employeur	70%	52,26 €
			Cotisation salarié	30%	22,40 €
Famille	5,76%	185,36 €	Cotisation employeur	70%	129,75 €
			Cotisation salarié	30%	55,61 €

AG2R

COTISATION UNIQUE	Total		Parts		
	% PMSS	Montant		% Total	
Régime d'Alsace-Moselle			Cotisation employeur	67%	91,58 €
			Cotisation salarié	33%	39,25 €
Régime général	4,80%	154,46 €	Cotisation employeur	60%	92,68 €
			Cotisation salarié	40%	61,79 €